COMITÉ DRÔME ARDÈCHE DE BASKET BALL
NOVALPARC – 2 place Edmond Regnault
26000 VALENCE
04 75 78 13 75

secretariat@dromeardechebasketball.org
https://www.basket2607.com/

La Passion en Grand…

OUVERTURE DU COMITE	Lundi Mardi à Vendredi	De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h30 De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30
PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES	Lundi Mardi à jeudi Vendredi	De 14h00 à 18h30 De 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 De 09h30 à 12h00

BULLETIN HEBDOMADAIRE N° 33

Lundi 6 mars 2023

Infos Générales	Page 02
Trésorerie	Page 04
Compétitions	Page 12
Technique	Page 17
Minibasket	Page 20
Règlements	Page 22
Qualifications	Page 23
ZOOM	Page 25
Courriers	Page 26

Annexes

ANNEXE 01 - Classement DF2-P2
ANNEXE 02 - Classement DM4-P2

MEMBRES PRESENTS :	
Mmes	BLANC – BROLIRON – GRIMAUD - GUERIN
Mrs	ARHANCET – BOUSELOUGUIA – BROLIRON – DUC-GAYFFIER

INFOS GÉNÉRALES

DÉCÈS

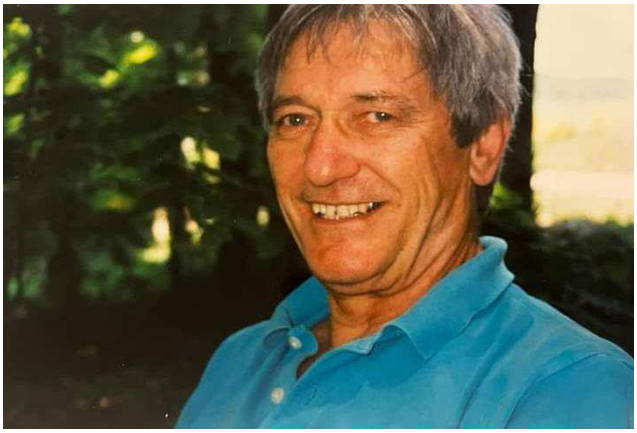

Drôme Ardèche Basket Ball vient d'apprendre le décès de Robert OLAGNON, papa de Stéphane, Président et joueur au Valence Bourg Basket, Eric, joueur et coach également au VBB et Thierry, joueur à l'Us Saulce.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à Stéphane, Éric et Thierry ainsi qu'à l'ensemble de leur famille.

Drôme Ardèche Basket Ball vient d'apprendre le décès de Michel MARTIN qui a fait partie de l'histoire du club de Chantemerle les blés.

Michel a tout fait pour ce club : joueur depuis les années 1970 jusqu'au début des années 1990, entraineur (au début des années 1980 où il entrainait les benjamines). Il a arbitré au sein du club pendant 25 ans.

Grâce à son dévouement arbitral, l'AS Chantemerle n'a jamais perdu de points au classement général ce qui a évité les descentes et des montées ont pu se réaliser.

C'était un homme gentil et discret.

Nous présentons à sa famille nos plus sincères condoléances.

LIGUE AURA - STAGE BASKET SANTÉ

Le cinquième stage basket santé organisé par la ligue se tiendra les **13 et 14 mai au CREPS de Vallon Pont d'Arc (07).**

Pour rappel, ces stages sont à destination des pratiquants/licenciés basket santé de la région, et leur permettent de pratiquer dans un autre cadre avec des personnes issues de divers clubs de la région.

Pour la mise en place de ces deux jours, nous avons besoin d'animateurs d'animateurs volontaires, ***avec ou sans expérience***.
Dans ce cadre-là, la Ligue Aura a contacté et informé les différents clubs labellisés basket santé et leurs animateurs diplômés.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez joindre Margot JORET, enseignante en activité physique adaptée et responsable Basket Santé de la Ligue Aura.

TRÉSORERIE

APPEL 5ème ACOMPTE – SAISON 2022-2023

La date limite de paiement était pour le 28 février 2023 au plus tard.

La date limite de paiement étant dépassée, les clubs suivants sont imputés d'une pénalité financière de 10% (cf. Dispositions financières 2022-2023).

Attention :

Les acomptes ci-dessous sont à verser sur le compte courant du comité.

A l'attention du club d'Aubenas :

Vous avez réglé la somme de 2 000,00 € correspondant au montant du 5ème acompte en date du 3 mars 2023 .

Cependant, vous avez omis la majoration des 10% relatif au non-respect du délai de paiement prévu le 28 février 2023.

Vous êtes donc redevable de la somme :

CLUBS	Pénalité 10%
AUBENAS	200,00 €

A l'attention du club de Roiffieux :

A ce jour, vous n'avez pas réglé la somme de 300,00 € correspondant au montant du 5ème acompte ainsi que la majoration de 30,00 € correspondant au non-respect du délai de paiement prévu le 28 février 2023.

Vous êtes donc redevable de la somme de :

CLUBS	Montant	Pénalité 10%	Montant Total
ROIFFIEUX	300,00 €	30,00 €	330,00 €

Nous vous demandons de bien vouloir vous mettre en règle avec la trésorerie dans les plus brefs délais.

APPEL 5ème ACOMPTE – CAISSE DES OFFICIELS
SAISON 2022-2023

La date limite de paiement était pour le 28 février 2023 au plus tard.

La date limite de paiement étant dépassée, le club suivant est imputé d'une pénalité financière de 10% (cf. Dispositions financières 2022-2023).

Attention :

Les acomptes ci-dessous sont à verser sur la caisse des officiels.

A l'attention du club d'Aubenas :

Vous avez réglé la somme de 60,00 € correspondant au montant du 5ème acompte « Caisse des officiels » en date du 3 mars 2023 .

Cependant, vous avez omis la majoration des 10% relatif au non-respect du délai de paiement prévu le 28 février 2023.

Vous êtes donc redevable de la somme :

CLUBS	Pénalité 10%
AUBENAS	6,00 €

APPEL 6ème ACOMPTE – SAISON 2022-2023

Ci-après l'appel du 6ème acompte pour la saison 2022-2023.

Merci d'adresser au comité vos réglements, de préférence par virement au plus tard le :

Vendredi 31 mars 2023

S'il vous est impossible de régler par virement, le cachet de la poste fera foi pour vos envois de chèque.

Pour rappel, du fait que les appels d'acomptes se font 3 semaines avant l'échéance et que les clubs ont la possibilité de nous informer de leur problème de trésorerie en amont, une pénalité de 10 % sera appliquée sur la facture financière du club dès le 1er avril 2023.

Les acomptes clubs seront réactualisés tous les mois en fonction de l'état des licences de chaque club.

Attention :

Les acomptes ci-dessous sont à verser sur le compte courant du comité.

CLUBS	Montant
ANDANCE ANDANCETTE	1 250,00 €
ANNEYRON	1 000,00 €
AUBENAS	2 500,00 €
BASKET NORD ARDECHE	2 000,00 €
BEAUMONT	1 400,00 €
BOURG DE PEAGE	2 450,00 €
CHANTEMERLE LES BLES	300,00 €
CHATEAUNEUF SUR ISERE	2 000,00 €
CHAVANAY	200,00 €
CHOMERAC	1 500,00 €
CREST SAILLANS	2 300,00 €

DEUME	700,00 €
ECLASSAN	1 800,00 €
EPINOUZE	700,00 €
GENISSIEUX ROMANS	2 000,00 €
GUILHERAND GRANGES	1 500,00 €
HAUTERIVES	600,00 €
JARCIEU	55,00 €
LARGENTIERE VAL DE LIGNE	200,00 €
LA VOULTE	1 600,00 €
LE CHEYLARD	1 000,00 €
LE TEIL	2 000,00 €
MANTAILLE	1 400,00 €
MERCUROL	1 800,00 €
MONTELIER	850,00 €
MONTELIMAR	2 100,00 €
NYONS	1 200,00 €
PIEGROS LA CLASTRE	720,00 €
PIERRELATTE	1 550,00 €
PORTES LES VALENCE	2 500,00 €
PRIVAS	1 000,00 €
RHODIA	500,00 €
ROIFFIEUX	0,00 €
ST JEAN DE MUZOLS	2 800,00 €
ST MARCEL LES ANNONAY	1 200,00 €

ST PAUL TROIS CHATEAUX	2 100,00 €
ST PERAY	1 600,00 €
ST PIERRE DE BŒUF	1 000,00 €
ST SORLIN	1 200,00 €
ST VALLIER	3 700,00 €
SAULCE	1 200,00 €
SAVASSE	60,00 €
SERRIERES	680,00 €
TAIN TOURNON	2 000,00 €
VALENCE BOURG	3 500,00 €
VANAU	1 000,00 €
VERNOSC DAVEZIEUX	750,00 €

APPEL 6ème ACOMPTE – CAISSE DES OFFICIELS
SAISON 2022-2023

Ci-après l'appel du 6ème acompte pour la saison 2022-2023 de la caisse des officiels

Merci d'adresser au comité vos réglements, de préférence par virement au plus tard le :

Vendredi 31 mars 2023

S'il vous est impossible de régler par virement, le cachet de la poste fera foi pour vos envois de chèque.

Pour rappel, du fait que les appels d'acomptes se font 3 semaines avant l'échéance et que les clubs ont la possibilité de nous informer de leur problème de trésorerie en amont, une pénalité de 10 % sera appliquée sur la facture financière du club dès le 1er avril 2023.

Les acomptes de la caisse des officiels seront réactualisés tous les mois en fonction des désignations de chaque club.

Attention :

Les acomptes ci-dessous sont à verser sur la caisse des officiels.

ANDANCE ANDANCETTE	0,00 €
ANNEYRON	50,00 €
AUBENAS	80,00 €
BASKET NORD ARDECHE	80,00 €
BEAUMONT	20,00 €
BOURG DE PEAGE	200,00 €
CHANTEMERLE LES BLES	0,00 €
CHATEAUNEUF SUR ISERE	200,00 €
CHAVANAY	0,00 €
CHOMERAC	200,00 €

CREST SAILLANS	100,00 €
DEUME	40,00 €
ECLASSAN	180,00 €
EPINOUZE	0,00 €
GENISSIEUX ROMANS	220,00 €
GUILHERAND GRANGES	0,00 €
HAUTERIVES	100,00 €
JARCIEU	0,00 €
LARGENTIERE VAL DE LIGNE	0,00 €
LA VOULTE	100,00 €
LE CHEYLARD	50,00 €
LE TEIL	100,00 €
MANTAILLE	75,00 €
MERCUROL	100,00 €
MONTELIER	0,00 €
MONTELIMAR	0,00 €
NYONS	0,00 €
PIEGROS LA CLASTRE	0,00 €
PIERRELATTE	100,00 €
PORTES LES VALENCE	150,00 €
PRIVAS	0,00 €
RHODIA	250,00 €
ROIFFIEUX	0,00 €
ST JEAN DE MUZOLS	100,00 €

ST MARCEL LES ANNONAY	0,00 €
ST PAUL TROIS CHATEAUX	0,00 €
ST PERAY	100,00 €
ST PIERRE DE BŒUF	20,00 €
ST SORLIN	120,00 €
ST VALLIER	100,00 €
SAULCE	50,00 €
SAVASSE	0,00 €
SERRIERES	150,00 €
TAIN TOURNON	50,00 €
VALENCE BOURG	100,00 €
VANAU	0,00 €
VERNOSC DAVEZIEUX	0,00 €

COMPÉTITIONS

Vous trouverez en annexes 01 et 02 les classements DM4 et DF2 mis à jour par nos soins car la prise en compte du classement initial n'apparaît pas pour toutes les poules en DM4 et pour la poule A en DF2.

MODIFICATION 5 MAJEURS - Effet le 06/03/2023

SAINT VALLIER 2 - RM2-P2 Poule H		
GARNIER Xavier	remplace	LORVO Antoine

GENISSIEUX ROMANS 1 - RM3-P2 Poule K		
GUILLON Steve	remplace	RENARD Thomas
SYLLA Fousseyni	remplace	BOURRET Sébastien

MANTAILLE 2 - RM3-P2 Poule K		
LAURENT Erdwyn Kélian	remplace	REVOUY Léo
MASSON Yanis	remplace	LENGLET Thomas

IE-SAULCE 3 - PRM-P2 Poule A		
BENJELLOUL-FOISSIER Lehyan	remplace	LEMOINE Julien

IE MONTELIMAR - DFU13 - P2 Poule A		
AMRANI Djenna	remplace	QUINTABURU Louisa
GUL Yeliz	remplace	HOVAERE Chloé

SAINT VALLIER BASKET DROME - DFU13 - 3 POULE C		
MARTIN Emma	remplace	VASSAL Ines

BOURG DE PEAGE 1 - DMU13 - P2 POULE C		
BENDJOUDA Amine	remplace	TWORZYDLO Gabriel

IE-SAULCE 2 – PNM-P2 – Poule F		
MORDANT Wesley	remplace	NATIVEL Axel
PREVOTEAU-MARTY Victor	remplace	NATIVEL Yannick

ST JEAN DE MUZOLS 2 – PNF-P2 Poule B		
ALEDO Fanny	remplace	CETTIER Marie

CHAVANAY 1 – RF3-P2 Poule H		
ROUSSET Elodie	remplace	SERRE Lilou

DEMI-FINALE COUPE DRÔME-ARDÈCHE U17M (17 mars 2023)

COUPE DROME ARDECHE FRANCOIS DUFOUR U17 MASCULINE

20H00	BOURG DE PEAGE		ENTENTE ST VALLIER - ECLASSAN

PLANNING FINALES COUPES DRÔME-ARDÈCHE (18-19 mars 2023)

Samedi 18 mars 2023

COUPE DROME ARDECHE ARLETTE BROS U15 FEMININE

13h00	PORTES LES VALENCE		VERNOSC DAVEZIEUX

COUPE DROME ARDECHE LAURE SAVASTA U13 FEMININE

15h00	VERNOSC DAVEZIEUX		AUBENAS

COUPE DROME ARDECHE LAURA MONTEIL U18 FEMININE

17h00	CHOMERAC 1		IE-BC NORD ARDECHE 1

COUPE DROME ARDECHE LOUIS CELLIER FEMININE

19H00	LE TEIL (DF2)		SERRIERES 1 (DF2)

COUPE DROME ARDECHE MAURICE HERBUEL MASCULINE

21H00	CHATEAUNEUF SUR ISERE 1 (DM2)	+ 7	SERRIERES (PRM)

Dimanche 19 mars 2023

COUPE DROME ARDECHE ERIC MICOUD U13 MASCULINE

10h30	GENISSIEUX ROMANS		RHODIA 1

COUPE DROME ARDECHE PIERRE LELEU U15 MASCULINE

13h30	CREST 1		RHODIA 1

COUPE DROME ARDECHE FRANCOIS DUFOUR U17 MASCULINE

15h30	BOURG DE PEAGE ou ENTENTE ST VALLIER - ECLASSAN		RHODIA

En cas de couleurs identiques, ou ne permettant pas une différentiation suffisante, l'équipe devant changer de couleur de maillots sera celle mentionnée en premier sur la convocation officielle considérée comme équipe recevante (cf. Article 20 Règlements sportifs des championnats Drôme Ardèche 2022-2023).

Chaque club doit fournir un OTM ayant l'habitude d'officier aussi bien à l'e-marque qu'au chronomètre.

L'équipe recevant A (la 1ère nommée) aura en charge le chronomètre, l'équipe visiteuse B aura en charge l'e-marque (cf. Article 27 Règlements sportifs des championnats Drôme Ardèche 2022-2023).

Chaque équipe devra présenter sa liste de joueurs avec nom, prénom, numéros de licence et de maillot 45 minutes avant le début de la rencontre en même temps que les licences.

RENCONTRE PERDUE PAR PÉNALITÉ

CLUB	N° match	Catégorie	Date	Motif
LA VOULTE 2	4368	DMU15-3 Poule A	04/03/23	Participation d'un joueur titulaire du 5 majeur de l'équipe 1

FORFAIT GÉNÉRAL

CLUB	Catégorie	Motif	Montant
LE TEIL	DMU13-3 Poule C	Forfait général	180,00 €

Les clubs concernés sont priés d'en prendre note.

AMENDES

CLUB	N° match	Catégorie	Date	Motif	Amende
LA VOULTE 2	4368	DMU15-3 Poule A	04/03/23	Rencontre perdue par pénalité	100,00 €
VANAU	317	DF2-P2 Poule B	05/03/23	Envoi tardif après le dimanche soir des fichiers export e-marque	30,00 €
VANAU	317	DF2-P2 Poule B	05/03/23	Absence nom club pour OTM, arbitres et délégué de club	10,00 €
CREST	1115	PRM-P2 Poule B	04/03/23	Entraîneur non-capitaine	10,00 €
MERCUROL	1117	PRM-P2 Poule B	04/03/23	Absence nom club OTM	10,00 €
BEAUMONT	1725	DM4-P2 Poule C	04/03/23	Absence numéro entraîneur	10,00 €
ANDANCE	1315	DM2-P2 Poule B	04/03/23	Absence nom club OTM, arbitres et délégué de club	10,00 €
VERNOSC DAVEZIEUX	2092	DFU15-P2 Poule B	04/03/23	Absence délégué de club et numéro licence/nom club OTM et arbitres	10,00 €
ST JEAN DE MUZOLS	868	DMU13-P2 Poule B	04/03/23	Absence marqueur	10,00 €

CLUB	N° match	Catégorie	Date	Motif	Amende
IE-BC NORD ARDECHE	2168	DFU13-P2 Poule B	04/03/23	Délégué autre club	10,00 €
BEAUMONT	4222	DMU13-3 Poule C	04/03/23	Absence marqueur	10,00 €
VERNOSC DAVEZIEUX	2104	DFU15-P2 Poule B	05/03/23	Absence nom club chronométreur	10,00 €
CHOMERAC	113	PRF-P2 Poule A	05/03/23	Absence numéro chronométreur et délégué de club	10,00 €
VANAU	1315	DM2-P2 Poule B	05/03/23	Absence nom club pour OTM, arbitres et délégué de club	10,00 €
LE CHEYLARD	2164	DFU13-2-P2 Poule A	05/03/23	Erreur numéro licence chronométreur	10,00 €

FAUTES TECHNIQUES ET DISQUALIFIANTES

Rencontres								Club	Amendes
Division	Poule	N°	Type						
			1	2	3	4	5		
DM2-P2	A	1314		T-04/03				BEAUMONT	100 euros
DM3-P2	A	1512	T-04/03					IE-SAULCE	50 euros
DM3-P2	B	1517	B-05/03					ST PAUL TROIS CHATEAUX	50 euros
DM3-P2	A	1512		T-04/03				BC NORD ARDECHE	100 euros
DM4-P2	A	1719		T-05/03				ST PIERRE DE BŒUF	100 euros
DMU17-2-P2	A	4486	B-05/03					IE-MONTELIMAR	50 euros
DMU15-P2	A	3105	T-05/03					RHODIA	50 euros

07
26
VALENCE
BOURG
BASKET
FINALES DE COUPES
DRÔME ARDÈCHE DE BASKET BALL
Samedi 18 et Dimanche
19 mars 2023
Au Complexe Denis Maurin à Valence

TECHNIQUE

Entrainement sélection garçons

Des entraînements organisés par le comité auront lieu le :

mercredi 22 mars et mercredi 5 avril 2023
de 14h15 à 16h15
au gymnase du lycée du Valentin - Avenue de Lyon à Bourg lès Valence

Sont convoqués :

AGESILAS-PAIN Mae
BIJELOVIC Lazar
BIJELOVIC Luka
BILAUDE Lenny
BILLON Baptiste
FRENDI Nael
GIRARD Pierrick
HELALI Madhi
JACQ Alexandre
JULIEN Gabin
KABEBWA Djawad
LATTIER Arthur
LE GOFF Nemanja
MANTILARO Charly
PAGNIER Lancelot
ROMEYER Lowen
ZANOUDA Naji

Afin de connaitre l'effectif, nous vous demandons de bien vouloir confirmer leur présence à la commission technique à l'adresse suivante : technique@dromeardechebasketball.org

STAGE 10,11 et 12 AVRIL 2023
(une convocation sera envoyée pour le stage)

Entrainement sélection filles

Des entraînements organisés par le comité auront lieu le :

mercredi 22 mars et mercredi 29 mars 2023
De 14h15 à 16h15
au gymnase du lycée du Valentin - Avenue de Lyon à Bourg lès Valence

Sont convoquées :

AGATI Rita
BARJON Lola
BARRE Elsa
BEL Candice
BESSEAS Romane
BRUN FAURE Elena
BOUTEILLE Zoé
CANNIAUX--N'ZOUTANI Mahaut
CHABAL Léonie
DEMBOS AUDIGIER
GUEYDAN Charlise
HERBULOT Joyce
LEJEUNE Anaïs
MALSERT Lilou
MOURIER Romane
SAGE Axelle
SOUFFEZ Massilia

Afin de connaitre l'effectif, nous vous demandons de bien vouloir confirmer leur présence à la commission technique à l'adresse suivante : technique@dromeardechebasketball.org

STAGE 10,11 ET 12 AVRIL 2023
(une convocation sera envoyée pour le stage)

FORMATION ENTRAINEUR

Une formation entraîneur aura lieu le 18 mars 2023 à CREST au gymnase Soubeyran.

Rendez-vous à 10h30 avec une tenue d'entraînement. La fin de journée est prévue pour 15h30.
Le repas est pris en charge par le club.

Voici le nom des enfants :

BIJELOVIC Luka
BLACHON Alban
COISSARD Rémi
CURTIL Mahé
DRULA Raygan
GORDILLO Nathan
HELALI Madhi
JACQ Alexandre
JOUAN Arthur
JULIEN Gabin
ROBERT Nolane
ROMEYER Lorys
SOUMARE Souleyman

Nous vous demandons de bien vous rapprocher des parents afin qu'ils confirment par mail de la présence ou pas de leur enfant à l'adresse suivante : technique@dromeardechebasketball.org

MINIBASKET

BABY PÂQUES

Le 8 avril 2023 aura lieu Baby Pâques pour les U7 (enfants nés en 2016, 2017, 2018).

Voici la répartition :

- **Davézieux** (gymnase de Jossols, route de Vernosc, 07430 Davézieux)
  Horaires : De 9 heures 30 à 12 heures
  Accueil : De 9 heures 30 à 10 heures
  Clubs : BCNA, Chavanay, DEUME, Rhodia, Roiffieux, Sablons, St Marcel les Annonay, St Pierre de Bœuf, St Vallier, Vanau, Vernosc

- **Eclassan** (Salle Omnisports de Monteille – Route de Sarras – 07370 Eclassan)
  Horaires : De 9 heures 30 à 12 heures
  Accueil : De 9 heures à 10 heures
  Clubs : Andance, Jarcieu, St Jean de Muzols, Epinouze, Anneyron, Mantaille, St Sorlin, Eclassan

- **Bourg de Péage** (Halle Champagnat – 86 Rue Charles Mossant – 26300 Bourg de Péage)
  Horaires : De 9 heures à 12 heures
  Accueil : De 9 heures à 10 heures
  Clubs : Mercurol, Chantemerle, Châteauneuf sur Isère, Génissieux, Hauterives, Tain, Bourg de Péage

- **Le Teil** (Gymnase Marcel Chamontin – 17 Impasse Marcel Chamontin – 07400 Le Teil)
  Horaires : De 9 heures 30 à 12 heures
  Accueil : De 9 heures 30 à 10 heures
  Clubs : Aubenas, Montélimar, Saulce, Piegros, Pierrelatte, St Paul 3 Châteaux, Savasse, Chomérac, Privas, Le Teil

- **Guilherand Granges**
  (Salle Moré - Esp. J.F Lamour – Rue Pierre de Coubertin – 07500 Guilherand Granges)
  Horaires : De 11 heures à 13 heures 30
  Accueil : De 11 heures à 11 heures 30)
  Clubs : Valence, Crest, La Voulte, Le Cheylard, Portes les Valence, Beaumont les Valence, St Péray, Montélier, Guilherand Granges

Merci de répondre sur ce lien avant le **22 mars minuit** en indiquant 0 si vous n'avez pas d'enfants afin d'être au plus juste pour les dotations et pour l'organisation des clubs.

Pour vous inscrire : https://forms.gle/YwwmEdgg89qEFppG9

BABY PÂQUES
07
26
Samedi 8 Avril 2023
Spécial U7
De 9h30 à 12h
A Bourg de Péage
A Davézieux
Au Teil
A Eclassan
De 11h à 13h30
A Guilherand Granges
VDB
LTBC
D'ECLASSAN
BOGG
BASKET OLYMPIQUE GUILHERAND GRANGES

Règlements sportifs Drôme Ardèche

Article 8 - ENVOI DE LA FEUILLE DE MARQUE AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

L'e-Marque doit être envoyée au plus tard le dimanche soir (jusqu'à minuit).

En cas de feuilles de marque papier, ces dernières doivent être scannées (recto, verso) et envoyées au comité le dimanche avant minuit à **:** **sportive@dromeardechebasketball.org**

Le club recevant devra s'assurer que le résultat est rentré sur FBI au plus tard le dimanche soir (minuit).

Article 23 - LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

Par principe, pour garantir la santé des sportifs, les joueurs sont autorisés à participer à un maximum de deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs). Ainsi, sont comptabilisées les rencontres pendant la période d'un week-end sportif ou en semaine.

Il est toutefois à préciser :

23.1 Pratique exclusive du 5x5

Un joueur des catégories d'âge U16 et plus ne peut participer à plus de deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs).

Un joueur des catégories d'âge U15 ou U14 pourra participer à deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs) (uniquement pour les rencontres de la catégorie de championnat U15).

Un joueur des catégories d'âge U13 et moins ne peut participer à plus d'une rencontre sur trois jours de suite (consécutifs) qu'il soit surclassé ou non (à l'exception des tournois, pour autant que le temps de jeu soit réduit, et des phases finales des compétitions nationales).

	Participation à 1 rencontre sur 3 jours de suite (consécutifs)	Participation à 2 rencontres sur 3 jours de suite (consécutifs)	Participation à 3 rencontres sur 3 jours de suite (consécutifs)
U16 et plus	Oui	Oui	Non
U15 et U14	Oui	Non sauf si : - les 2 rencontres sont de catégorie de championnat U15	Non
U13 et moins	Oui	Non	Non

QUALIFICATIONS

EXPIRATION TITRE DE SÉJOUR

Ci-après la liste des licenciés dont le titre de séjour n'est plus valable.

Merci de bien vouloir vous rapprocher de vos licenciés afin de nous fournir le document dans les plus brefs délais.

Club	Nom	Prénom	Début séjour	Fin séjour
LE TEIL	CISSE	Mory	23/11/2021	22/11/2022

En attendant le justificatif du titre de séjour, ces deux licences sont dorénavant déqualifiées.

LICENCE DÉQUALIFIÉE :

Lorsqu'un joueur est déqualifié, le club engage sa responsabilité s'il décide de faire jouer son licencié dont la licence n'est pas conforme.

Clubs	Nom – Prénom	N° Licence	Motif du refus de qualification	Information complémentaire
GENISSIEUX ROMANS	GAILLARD Catherine	JH818949	Certificat médical : Badminton	

LICENCES CLUBS (SOCLES) À LA DATE DU 09 MARS

	FÉMININ		MASCULIN		TOTAL
SAISON 2021/2022	2 593	39.0%	4 027	61.0%	6 620
SAISON 2022/2023	**2 978**	**39.0%**	**4 647**	**61.0%**	**7 625**
EVOLUTION	385		620		1 005
EVOLUTION %	15.0%		15.0%		15.0%

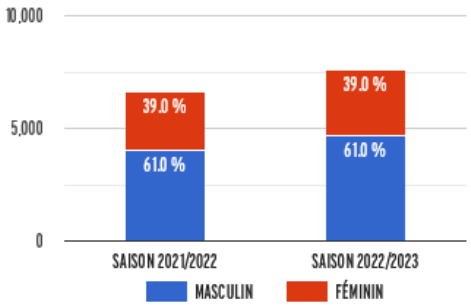

LICENCES HORS CLUBS À LA DATE DU 09 MARS

CONTACT BASKET (AVENIR,SANTE,OBE,OBC,OBL,OBU)	766
MICRO BASKET	0
TOTAL SAISON 2022/2023	**766**

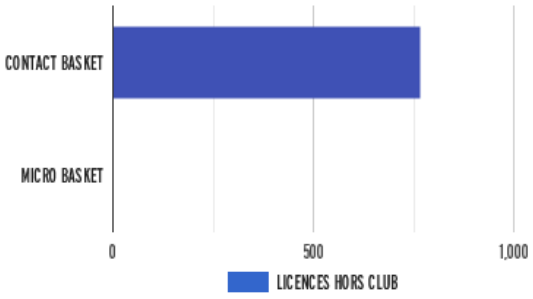

TOTAL LICENCES À LA DATE DU 09 MARS 2023	8 391

Rôle du président de club

Le président est celui qui détient le plus de pouvoir et endosse les responsabilités importantes.

Ses prérogatives les plus courantes sont les suivantes :

- Il représente l'association auprès de la presse, des institutions publiques, des prestataires, des partenaires, etc…
- Il prépare et dirige les réunions du Bureau, de l'Assemblée Générale et du Conseil Administration ;
- Il supervise le fonctionnement des autres membres du club et la logistique générale, en veillant à l'application des décisions de l'Assemblée Générale ou du Conseil Administration ;
- Il se charge ou supervise l'exécution des obligations légales ;
- Il signe les contrats au nom de l'association sportive, avec l'approbation du Conseil Administration le cas échéant
- au besoin, il peut agir en justice et représenter le club ;
- Si l'association fait paraître un journal, il est garant du contenu.
- Il représente son club lors de l'assemblée générale du Comité Drôme Ardèche de basket ball ou mandate un membre de son club pour le représenter (cf. Statuts de son comité départemental) …

COURRIERS

FFBB

NOTE EFFBB

- 2023-03-02-NOTE-LR-CD-CLUBS-Charte-des-Officiels-2021-2022 - CHECK Anisa
- 2023-03-03-CNOSF_Catalogue d'offres Partenaires 2023 - VFIN - CHECK Anisa
- 2023-03-03-NOTE CD LR CLUBS Journée Nationale du 3x3 2023 - VFIN - CHECK Anisa
- 2023-03-06-NOTE-LR-CD-4-PCT-PSF2023-Note-Cadrage - BARRAUD Catherine
- 2023-03-06-NOTE-LR-CD-Suites-Séminaire-Dirigeants-RAPPEL - BARRAUD Catherine
- 2023-03-06-NOTE-LR-CD-CLUBS-4-PCT-PSF2023-Accompagnement - BARRAUD Catherine
- 2023-03-07-NOTE-LR-CD---0---Comptabilité---Note-mutations - LEBAY Eugénie
- 2023-03-08-NOTE-LR-CD-CLUBS-6-Création-Modification-de-Structures-–-Webinaire - LEBAY Eugénie

LIGUE

- Bulletin Officiel Ligue AURA - Saison 2022-2023 - n°28. Transmis au Comité Directeur
- Email d'information 3ème faute et/ou disqualifiante sans rapport pour le compte de VT990086 - QUIBLIER - Mathis

COMITÉS

HAUTE SAVOIE	Bulletin hebdomadaire n° 32. Transmis au Président, Compétitions, Technique, Officiels et CT
SAVOIE	Bulletin hebdomadaire n° 29. Transmis au Président, Compétitions, Technique, Officiels et CT
ISERE	Bulletin hebdomadaire n° 33. Transmis au Président, Compétitions, Technique, Officiels et CT

DIVERS

CDOS Drôme	Invitation Assemblée Générale. Transmis au Président et Pôle administratif
Camille Vernet	Réunion section Basket collège et lycée Camille Vernet. Transmis au Président et CT
UNSS Ardèche	Demande accompagnement formation à l'arbitrage. Transmis aux officiels

NOS PARTENAIRES

- LA DRÔME -

CNDS Le sport pour tous
Centre National pour le Développement du Sport

ardèche
LE DEPARTEMENT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
DDCS Drôme et DDCSPP Ardèche

COMPTOIR DU CARRELAGE
17 avenue de Provence - 26320 St Marcel lès Valence
04 75 58 84 15
www.comptoirducarrelage.fr

Charles & Alice

Restaurant Marocain
Mamounia
depuis 1996
À Valence

VISION UNIK
Opticien Visagiste
Rémy VINCENT
5, Place de la République
26000 VALENCE
www.vision-unik.com
valence@vision-unik.com
Le sens de la différence

meilleurtaux.com
NOS EXPERTS À VOS CÔTÉS
MEILLEURTAUX VALENCE
211 Avenue Victor Hugo - 26000 VALENCE
Tél : 04 28 38 00 72
valence@meilleurtaux.com

Crédit Mutuel

Fea
Formation Emploi Avenir

CAISSE D'EPARGNE

CLASSEMENTS DF2-P2

DF2 Poule A

Rang	EQUIPE	Points	Joués	Gagnés	Perdus	Forfait	Pénalité	Pts +	Pts -	Diff
1	ST JEAN DE MUZOLS 4	10	5	5	0			241	182	59
2	SERRIERES 1	9	5	4	1			324	207	117
3	LE CHEYLARD	8	5	3	2			282	272	10
4	LE TEIL	7	5	2	3			243	288	-45
5	ST MARCEL LES ANNONAY	6	5	1	4			241	302	-61
6	GENISSIEUX ROMANS	5	5	0	5			180	260	-80

DF2 Poule B

Rang	EQUIPE	Points	Joués	Gagnés	Perdus	Forfait	Pénalité	Pts +	Pts -	Diff
1	ECLASSAN 2	7	5	2	3			259	217	42
2	CHATEAUNEUF SUR ISERE 2	8	5	3	2			291	240	51
3	CHOMERAC 2	8	5	3	2			196	180	16
4	HAUTERIVES	6	3	3	0			182	125	57
5	VANAU	5	4	1	3			131	220	-89
6	PRIVAS	4	4	1	2		1	115	192	-77

CLASSEMENTS DM4-P2

DM4 Poule A

Rang	EQUIPE	Points	Joués	Gagnés	Perdus	Forfait	Pénalité	Pts +	Pts -	Diff
1	RHODIA 2	9	5	4	1			364	305	59
2	ST PIERRE DE BŒUF 1	8	5	3	2			323	315	8
3	PIEGROS 2	8	5	3	2			294	330	-36
4	HAUTERIVES 2	7	5	2	3			306	312	-6
5	LA CHEYLARD	7	5	2	3			375	344	31
6	ANDANCE ANDANCETTE 2	6	5	1	4			309	365	-56

DM4 Poule B

Rang	EQUIPE	Points	Joués	Gagnés	Perdus	Forfait	Pénalité	Pts +	Pts -	Diff
1	CHANTEMERLE LES BLES	9	5	4	1			265	236	29
2	LA VOULTE 3	8	5	3	2			241	237	4
3	CHATEAUNEUF SUR ISERE 2	7	4	3	1			229	180	49
4	ST PERAY 2	7	5	2	3			257	288	-31
5	LARGENTIERE	6	4	2	2			184	186	-2
6	HAUTERIVES 1	5	5	0	5			216	265	-49

DM4 Poule C

Rang	EQUIPE	Points	Joués	Gagnés	Perdus	Forfait	Pénalité	Pts +	Pts -	Diff
1	BOURG DE PEAGE 4	10	5	5	0			358	225	133
2	ECLASSAN 3	9	5	4	1			260	226	34
3	PRIVAS 2	8	5	3	2			286	246	40
4	LE TEIL 2	7	5	2	3			258	241	17
5	BEAUMONT 2	6	5	1	4			230	301	-71
6	ST PIERRE DE BŒUF 2	5	5	0	5			176	329	-153